

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 MARS 2018**

Délibération : **N° 2018-03- 48**  
 OBJET : **CONTROLE D'ACCES DES BADGES : MODALITES D'ATTRIBUTION  
ET TARIFS**  
 Nomenclature : **7.1.8**

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 9

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : /

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars deux mille dix-huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Lionel BROSSAULT, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Lionel BROSSAULT, Aurora ROOKE donne pouvoir à Mickaël MENDES, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Hélène JALIN

**Rapporteur : Monsieur Mickaël MENDES**

Dans le cadre de la mise en place du contrôle d'accès automatisé sur les installations sportives et l'espace Simone de Beauvoir, la gestion des ouvertures et des fermetures des équipements se fera via des badges remis aux utilisateurs.

Il est proposé le cadre suivant pour l'attribution des badges aux utilisateurs :

- 10 badges maximum par association remis à titre gracieux
- L'achat d'un badge supplémentaire (au-delà de 10) sera facturé 10 euros à l'association
- Un badge perdu ou volé sera facturé 10 euros.
- Les badges devront être présentés 1 fois par an au service vie locale.
- Remise d'un badge pass (à titre gracieux) à tous les présidents d'associations concernées par les équipements badgés.

Considérant la présentation en commission Vie Associative de février,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'APPROUVER ces modalités d'attributions des badges pour le contrôle d'accès automatisé.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 26 mars 2018  
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture  
 044-214402091-20180326-2018-03-48-DE  
 Date de télétransmission : 03/04/2018  
 Date de réception préfecture : 03/04/2018

